

<http://memoire.plouider.infini.fr/spip.php?article176>



# Le moulin de Tréver

- Histoire et patrimoine
  - Patrimoine
  - Les moulins
- 



Date de mise en ligne : jeudi 14 novembre 2013

---

Copyright © memoire de Plouider - Tous droits réservés

---

### Le moulin et les meuniers de Tréver

(ou Trevers, Treuver, Treveur, Tremeur)

[>](http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/plan.jpg "JPEG - 65.2 ko")

Le moulin de Tréver dépendait sous l'Ancien Régime du manoir de Lestourduff, propriété de la famille Kervern de Kersulec, seigneur de Kersulec, Kervélééré, Kerespern, Trérohan et La Vigne en Guissény, plus Lestourduff en Plouider. Les seigneurs avaient un droit de "banalité" qui obligeait les paysans du domaine à utiliser le moulin banal et le four banal.

Le cadastre napoléonien montre encore les parcelles circulaires (n° 980 et 981), témoignage de l'existence d'une ancienne motte castrale dominant la vallée du Quillimadec au Moyen-Age, avant la construction du manoir de l'époque moderne.

[>](http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/trever01.jpg "JPEG - 477.8 ko")

---

► **Couple François LE GALL et ?**

. une fille Corentine, décédée le 18 août 1750 au moulin, à l'âge de 15 ans

---

► **Couple Christophe SYMON et Claudine ERGOL**

. Christophe SYMON, meunier, originaire de Languengar, décédé le 15 janvier 1761 au moulin de Trever, fils de Jacques Symon et Charlotte Kerjan

. Claudine ERGOL, fille de Vincent Ergol et Marie Brouen.

. mariés le 29 février 1740 à Plouider

. Enfants :

► Marguerite, née le 3 mai 1740 à Languengar, avant que les parents s'installent au moulin de Tréver.

► Jacques, né le 9 juin 1750 au moulin de Tremeur et décédé le 10 mai 1753 au moulin, à l'âge de 3 ans, mort noyé

► Marie, née le 3 juin 1752 au moulin de Tremeur et décédée le 20 février 1754 au moulin de Tréveur, à l'âge de 20 mois.

► René, décédé le 30 décembre 1756 au moulin, à l'âge de 10 semaines

► Marie Anne, décédée le 24 mai 1758 au moulin, à l'âge de 4 ans

► Marie Anne, née le 25 mars 1759 au moulin de Trenver

► Goulven, né le 25 mars 1759 au moulin de Trenver et décédé le 10 avril 1759 à Tréver à l'âge de 3 semaines.

. *Inventaire après décès le 6 mars 1761* : Christophe Simon, époux de Claudine Hergol, meunier, demeurant au moulin de Tréver ; Fortune estimée : 570 Livres 15 sols.

---

► **Couple François MEVEL et Marguerite SIMON**

. François MEVEL, originaire de Plounévez-Lochrist, fils de Laurens Mevel et Anne Péran. - remarié le 29 juillet 1772 à Languengar avec Jeanne Bergot, de Lesneven.

. Marguerite SIMON, décédée le 20 mai 1771 à Languengar fille de Christophe Simon et Claudine Ergol

- . mariés le 19 mai 1761 à Plouider
  - . une fille Marie Anne, née le 3 mai 1740 à Languengar et décédée le 22 juillet 1762 au moulin, à l'âge de 5 mois
- 

► **Couple Joseph CALVEZ et Françoise FLOCH / Marie Madeleine ABOLIVIER.**

- . *Inventaire après décès les 27 et 28 juin 1775* : Joseph Calvez, veuf de défunte Françoise Floch, époux de Marie Madeline Abolivier, meunier, demeurant au moulin de Tréver ou Rodalvez ; -Fortune estimée = 977 Livres 8 sols - Dettes = 1.229 Livres 14 sols.
  - . Joseph CALVEZ, fils de Rolland Calvez et Jeanne Hamon, meunier, né le 3 mars 1741 au moulin de Dourguen à Trégarantec et décédé le 30 avril 1775 au moulin de Tréver ou Rodalvez
  - . marié le 13 février 1760 à Kernouës avec François FLOCH, fille de Jean Floch et Jeanne Seilleur, née le 7 janvier 1742 au moulin du Coat au Drennec et décédée le 13 juin 1769 au moulin de Poulaliou à Kernouës.
  - . remarié le 27 septembre 1769 à Saint-Frégant avec Marie Madeleine ABOLIVIER, fille d'Etienne Abolivier et Marie Favé, née le 29 juin 1750 à Saint-Frégant.
- 

► **Couple Yves MEVEL et Marie MEN**

- . Yves MEVEL, fils de François Mevel et Marguerite Simon
  - . Marie LE MENN, née le 3 février 1757 à Guissény, fille de Jean Le Menn et Jeanne Tanguy
  - . mariés le 6 février 1782 à Languengar
  - . un fils Jean, décédé le 4 juin 1797 au moulin, à l'âge de 16 ans.
- 

► **Couple Claude François COROLLER et Marie Jeanne LE ROUX**

- . Claude François COROLLER, meunier, né le 26 mars 1788 à Plouguin et décédé le 17 janvier 1822 au moulin, fils de Nicolas Correller et Suzanne Lavanant (décédés au moulin de Mesnaot à Plouguin).
  - . Marie Jeanne LE ROUX, née le 23 juillet 1790 à Plouguerneau, fille de François Le Roux et Anne Jestin.
  - . mariés le 16 juin 1812 à Plouguerneau
  - . une fille Marie Yvonne, décédée le 27 février 1822 au moulin, à l'âge d'un mois
- 

► **Couple Ambroise LE REST et Marie HABASQUE**

- . Ambroise LE REST, né le 1er novembre 1805 à Kernouës, fils de Jean Le Rest et Jeanne Roudaut,
- . Marie Yvonne Perrine HABASQUE, née le 1er juillet 1811 à Kerlouan et décédée le 23 avril 1845 au moulin de Trevers à Plouider, fille de François Marie Habasque (1er maire de Kerlouan) et Mauricette Falc'hun.
- . mariés le 10 janvier 1829 à Kerlouan
- . un fils Christophe François, décédé le 7 décembre 1836 au moulin, à l'âge de 19 jours.

\*\*\*\*\*

### Exemple de Joseph CALVEZ.

Il fait réaliser un inventaire de bornement de communauté d'entre lui et défunte Françoise Floch, sa première épouse, le 3 juillet 1769 : cet inventaire a lieu au moulin de Pouladiou en la paroisse de Kernouës où il demeurait alors. Il porte « au total 1.522 Livres 15 sols où il est fait distraction des dettes et des manquements de réparations estimés ensemble 198 Livres 7 sols 6 deniers ». A ce moment de sa vie, il possédait donc 172 Livres 12 sols 6 deniers de biens.

Le 10 juillet 1769, Joseph Calvez conclut un nouveau contrat de mariage avant de convoler en justes noces avec sa seconde épouse : Magdelaine Abolivier. Et en juin 1775, son inventaire après décès est effectué au moulin de Tréver ou Rodalvez en la paroisse de Plouider. Il ne possédait plus que 977 Livres 8 sols de biens et il était criblé de dettes, s'élevant à 1.012 Livres 4 sols et les réparations manquantes faisaient en plus 117 Livres 10 sols.

Son installation au moulin de Tréver semble l'avoir ruiné ; il avait contracté un bail de 9 ans pour le moulin avec le seigneur marquis de Lescoat (il existait deux moulins, un grand et un petit) contre 220 Livres par an et des redevances en natures dont nous avons déjà fait mention : 10 douzaines d'anguilles et 6 bons canards. Mais Joseph

Calvez était cependant propriétaire des ustensiles des moulins à eau et leur remise en état a nécessité l'appel à de nombreux ouvriers : charpentier, maréchal-ferrant, ...etc. et à des journaliers. Il devait ainsi 4 Livres 10 sols à Guillaume Chalaten pour 18 journées d'ouvrage et 1 Livre 12 sols à François Uguen, journalier, venant de Languengar. Il avait également des dettes envers sept domestiques dont quatre n'étaient à son service que depuis deux mois.

Il semble donc que Joseph Calvez se soit laissé dépasser par la grandeur de cette entreprise que constituait la remise en état des « moulins » de Tréver. Il légua à sa veuve une fortune bien entamée qui ne pourrait sans doute pas subvenir à ses besoins et à ceux des trois enfants mineurs issus de leur mariage.

\*\*\*\*\*

### Une affaire judiciaire au moulin de Trever en 1785.

Le 12 juin 1785, des jeunes gens du Léon jouent à « ce qu'on appelle vulgairement en campagne redet ar quilloc », une course au coq dont le vainqueur est contesté. Dix jours plus tard, les passions demeurent vives : un ménager de 21 ans, Guillaume Le Bian, « dépose en breton (...) que le jour de la Saint-Jean dernière ayant scû qu'il devait avoir ce jour une assemblée et partie de plaisir en la franchise de Penvern en Plouider, il s'y rendit et vit beaucoup de monde de différent sexe, qu'un moment après il vit le nommé Guillaume Kerbrat, domestique du nommé Péron du moulin de Tréver en Plouider, apporter à ladite assemblée un coq pour lequel il demanda aux jeunes gens qui devaient le faire courir une somme de quinze sols mais, comme ces derniers trouvaient ledit coq trop cher, ils abandonnèrent la partie de ne point le faire courir, et ensuite les jeunes gens se mirent à courir l'un après l'autre, jeu qu'on appelle en breton « ar fouaric » et fatigués de faire ce jeu il se leva une dispute ».

Pendant qu'une partie des jeunes gens se livraient à ce jeu, « nommé hoary ar fouar ou autrement château pris, vulgairement en français », qui se termina en bataille rangée, d'autres jouaient aux cartes ou à la « faussette » (jeu de fossette consistant à lancer des billes ou des noyaux dans un trou), ou bien dansaient... ».

(A.D. du Finistère, 11 B, Coatmeur, Procédures, mémoires, réparations).

\*\*\*\*\*

### Un décès suspect au moulin de Tréver en 1927-1928

#### ► *La Dépêche de Brest du jeudi 29 décembre 1927 :*

Accident mortel.- Laurent L..., 52 ans, de Rodalvez, en Plouider, père de six enfants, avait conduit un de ses amis à son domicile, lundi dans la soirée. Après avoir quitté son compagnon, sa lanterne s'étant éteinte, trompé par l'obscurité, il tomba dans la rivière du moulin de Trévère, assez profonde et rapide en cet endroit. Le corps ne fut retrouvé que le lendemain, vers 10 heures.

#### ► *La Dépêche de Brest du jeudi 22 mars 1928 :*

En décembre, un cultivateur était trouvé noyé dans un ruisseau : on exhume aujourd'hui son corps, pour l'autopsie ; les résultats de la nouvelle enquête.

Plouider, 21 mars

La nouvelle de l'arrivée prochaine du parquet de Brest avait jeté l'émoi dans le bourg de Plouider. Des mesures venaient d'être données pour que soit exhumé le corps de Laurent L... du village de Rodalvez, afin qu'on en puisse faire l'autopsie. Quel mystère entourait donc la disparition de cet homme que l'on savait mort, noyé près du moulin de Trévère, dans la nuit du 26 au 27 décembre dernier ? Pour tous, il n'y avait eu là qu'un accident, d'autant plus malheureux qu'il faisait une veuve et cinq orphelins : depuis trois mois, la tombe close, l'oubli se faisait alentour.

Sur le mamelon que surmonte le clocher, dans l'étroit cimetière qui s'élève en terrasse au milieu du bourg, les fossoyeurs sont revenus pour entreprendre à rebours leur tâche coutumière. Voici le cercueil que l'on croyait à jamais enfoui. On le transporte dans la grande salle de M. Le Guen où, d'ordinaire, se célèbrent joyeusement les mariages. La voilà pour un jour muée en salle de dissection. Mais, s'interroge-t-on, pourquoi cette autopsie ? Et l'on

se remémore les détails de l'accident, que nous avons signalé à son heure.

### L'accident

Le 26 décembre, au retour de la foire de Lesneven, Laurent L... rentrait chez lui en compagnie de Jean L..., 42 ans, cultivateur à Pen-ar-Créach ; Après y être demeurés un moment, ils s'en vont jusqu'au moulin du Trévern, où ils s'attablent avec meunier Jean B..., 37 ans, et Sébastien B..., 62 ans, cultivateur au Saint-Esprit. A 22 heures, par la nuit sombre et froide, B... et L... s'en vont ensemble. La lanterne qui leur permet de se diriger s'étant peu après éteinte. L... revient au moulin pour la rallumer, tandis que son compagnon poursuit sa route. Chez L..., on s'inquiète de ne le point revoir. Vers minuit, sa femme et ses frères, auxquels se joignent bientôt des voisins, se portent à sa recherche.

C'est Jean A..., 28 ans, cultivateur à Pen-ar-Créach, qui le retrouve le lendemain matin noyé dans l'une des petites rivières qui entourent le moulin de Trévern. M. le docteur Odeyé, ayant examiné le corps sans qu'aucune trace suspecte pût être relevée, délivrait le permis d'inhumation. Pour tous, il n'était alors pas douteux que la mort était due à une cause accidentelle. D'ailleurs ceux qui avaient approché la victime ce soir-là jouissent de la considération générale et les meilleurs renseignements sont fournis à leur endroit.

► « C'est la fatalité », avait tristement conclu Mme L....

### Une plainte au parquet général

Or, voici qu'un officier-marinier, parent de L..., adressa au procureur général une plainte, soutenant que certains propos recueillis lui permettent de douter que cette mort fût accidentelle. Tout d'abord n'avait-on pas retrouvé la lanterne que portait le disparu à une dizaine de mètres du point où son corps fut retiré de l'eau ? Et puis des enfants du meunier avaient, ajoutait-il, déclaré qu'une discussion s'était élevée chez son père, au cours de laquelle L... était tombé près du foyer. Quelle avait donc été l'importance de cette querelle ?

MM. Guilmard, procureur de la République ; Le Meur, juge d'instruction ; le capitaine de gendarmerie Fonteneau ; le docteur Mignard, médecin légiste, sont aujourd'hui venus à Plouider pour tenter d'élucider ces divers points. M. Lamy, greffier, les accompagne, ainsi que MM. Le Floch, maréchal des logis chef, commandant la brigade de Lesneven, et le gendarme G. Guyomarch. M. Le Bras, maire de Plouider, qui les reçoit, va suivre les diverses opérations.

Le corps exhumé a été, avons-nous dit, transporté dans une vaste salle. L'état de décomposition est certes une gêne pour le praticien, mais il eût pu néanmoins relever des fractures ou des traces de coups violents. Il ne semble pas que son examen ait amené quelque découverte de ce genre. Aussi bien convient-il d'ajouter que le rapport du docteur Mignard n'est pas encore officiellement connu.

### Ce que disent les témoins

Au cours de la journée, les divers témoins de l'affaire ont été entendus. Jean L... rappelle comment, à la foire de Lesneven, il avait rencontré L... et l'avait accompagné au retour jusqu'à sa maison. Là, il vit son compagnon remettre à sa femme le portefeuille qui contenait le produit de la vente d'une vache.

► Il faisait nuit noire lorsque je sortis, et L... tint à me raccompagner avec une lanterne. Chemin faisant, cette lanterne s'éteignit et c'est pour la rallumer que nous entrâmes au moulin de Tréver, où l'on nous invita à manger. B..., survenant, s'attabla près de nous et c'est avec lui que L... repartit, tandis que B... venait avec moi jusqu'à mon domicile.

Le meunier B... dit comment le 26 décembre il vit entrer chez lui L... et L... vers 8 heures du soir et retrace les faits de la soirée à peu près en mêmes termes que le précédent. Sébastien B... revenait ce soir-là de Lestourduff, où il avait soigné une vache malade. Passant au moulin, il trouva là ses deux camarades et se joignit à eux.

► Vers 10 heures, je partis avec L..., portant ma lanterne éclairée. Comme le vent l'éteignait une centaine de mètres plus loin, L... voulut revenir au moulin pour faire allumer la sienne. En me quittant, il dit : « Va toujours, je te rattraperai en cours de route ». Je partis, mais ne le revis plus.

Chez tous, Mme L... se rendit cette nuit-là avec ses frères, et ils vinrent prendre part aux recherches. Pour eux, L... était pris de boisson lorsqu'ils le quittèrent, mais ils affirment que toute idée de crime ou de suicide doit être écartée.

### Au moulin de Trévern

Entre les clochers de Lesneven et de Plouider, se dessine un large vallon tout tapissé de violettes et de primevères, où sinuent de nombreux cours d'eau. Au creux, une vieille bâtisse avec ses dépendances portant au pignon une roue vermoulue : c'est le moulin de Trévern. Le parquet y est venu. Ne convient-il pas d'examiner les lieux du drame, qui semble, à présent, se poser en problème ?

Des pierres étroites dessinent de vagues ponts au-dessus des ruisseaux. Un long talus miné par les eaux forme la retenue qui permet toute l'activité du lieu. S'y engager c'est comprendre la nécessité des lanternes pour se diriger là par nuit noire. De l'autre côté de l'immeuble, un ruisseau encaissé et profond bouillonne avec force. C'est là que se noya L.... Il dut le franchir pour gagner son domicile en cette soirée fatale. Il dut y repasser quand il quitta B... pour venir rallumer sa lanterne.

Et l'on est frappé par la déclivité du raidillon qui unit le champ voisin au petit pont menant au moulin. Encore cette union ne s'opère qu'après un détour à angle droit bordant la rive abrupte. En présence de cet état de choses, l'accident apparaît comme des plus probables par une nuit noire.

Là on interroge encore les témoins. Il y eut bien, conviennent-ils, une légère discussion dans la soirée du 26 décembre, car on parla politique ; mais elle fut des plus calmes. Mais voici, qu'en faisant préciser les points exacts où se séparèrent L... et B..., et ceux où furent retrouvés, le lendemain, la casquette et la lanterne du disparu, il se trouve qu'ils occupent un même emplacement dans le champ voisin du ruisseau.

Admettra-t-on qu'il y eut là lutte ou persistera-t-on à croire que les libations faites au cours de la journée avaient quelque peu troublé les esprits ?

C'est ce que l'enquête poursuivie par le parquet de Brest établira sans doute...

\*\*\*\*\*

### Une gaminerie dangereuse (La Dépêche de Brest et de l'Ouest, 31 octobre 1936)

Avant le passage d'une automotrice, un jeune homme avait placé, près de Lesneven, une grosse pierre sur la voie.

Hier matin, vers 9 heures, l'auto-motrice n° 5, faisant le trajet de Plouescat à Lesneven, arrivait, à la vitesse de 30 kilomètres à l'heure, près du chemin de terre conduisant à la ferme de Traon-Gurun, en Plouider, quand le wattman, M. Joseph Autret, 41 ans, demeurant à Plouescat, aperçut un obstacle, sur le rail de droite, à une trentaine de mètres de sa machine. Il freina aussitôt ; la locomotive parcourut encore une vingtaine de mètres et s'arrêta.

M. Autret était avec le chef de train, M. Joseph Labat, 58 ans, demeurant à Plouescat, les seuls occupants de la locomotrice qui n'avait encore pris aucun voyageur. Tous deux descendirent et constatèrent que l'obstacle aperçu par le wattman était une grosse pierre de 60 centimètres de longueur et 92 centimètres de diamètre, qui aurait infailliblement fait dérailler la locomotive et provoqué un accident grave si M. Autret n'avait pu stopper à temps.

La pierre avait été roulée et placée dans une intention malveillante sur le rail : on se trouvait devant un acte évident de sabotage. Le wattman et le chef de train dégagèrent la voie et l'automotrice reprit sa marche vers Lesneven, où M. Labat signala à M. Faudet, chef de gare, le danger auquel son compagnon et lui venaient d'échapper. Le chef de gare prévint la gendarmerie de Lesneven et le gendarme Pache, chef de brigade par intérim, bientôt suivi du gendarme Séité, se rendirent à Traon-Gurun pour procéder à une enquête.

### L'enquête

Le gendarme Pachen constata, d'après les traces laissées sur le sol, que la pierre, d'un poids de 31 kilos, devait se trouver près du chemin de terre de Traon-Gurun que franchit la voie en passage à niveau. Elle avait été roulée sur une longueur d'environ deux mètres et placée sur le rail de droit en allant à Lesneven. On lui signala le passage de deux enfants, venant de chez leurs parents, habitant au moulin de Trévert en Plouider et se rendant à l'école à Lesneven.

Pendant que le gendarme Pachen se rendait à l'école pour interroger les deux garçonnetts, âgés de 10 et 12 ans, les frères B..., le gendarme Séité téléphonait au capitaine Meinier, commandant la gendarmerie de l'arrondissement qui, quelques instants après, conduit par le gendarme Rabot, arrivait en auto à Lesneven. Les deux écoliers affirmèrent n'avoir vu personne placer la pierre sur la voie. Ils expliquèrent que leur mère et leur grand frère, portant un lourd

panier à l'autocar pour être livré à Brest, les avaient accompagnés à Lesneven.

Le capitaine Meinier et les gendarmes se rendirent au moulin de Trévert. La mère n'avait rien vu mais son fils, l'aîné de ses 11 enfants, Jean B..., 15 ans, habilement questionné, finit par avouer qu'en revenant de Lesneven, sans que sa mère le vit, il avait aperçu cette grosse pierre et l'avait fait rouler sur le rail, sans intention malveillante, uniquement pour s'amuser.

Le gamin fut sévèrement admonesté, non seulement par le capitaine Meinier, mais encore par son père. En pleurs, le pauvre grosse, quelque peu simple d'esprit, exprima des regrets, promit de ne plus recommencer et fut laissé en liberté. Sa famille est très bien considérée dans le pays, les onze enfants bien élevés, et il est certain que Jean B... a agi sans discernement, ne se doutant pas du grave accident qu'il aurait pu provoquer.

Le parquet a été prévenu et M. le capitaine Meinier lui transmettra, ce matin, son rapport .